

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 décembre 2016

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Pierre
DOUCEN**

N° 42

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/12/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2016
(accusé de réception du 13/12/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Associations socio-éducatives et socioculturelles
Avances sur subventions 2017**

Il est proposé de verser aux associations conventionnées avec la ville de Quimper une avance sur les subventions de fonctionnement 2017 pour leur permettre de mener à bien leurs activités dès le début de l'année 2017. Cette avance est égale au tiers du montant de la subvention accordée en 2016. L'enveloppe globale allouée aux avances sur subventions s'élève à 658 260 €.

Après avoir délibéré (l'ensemble de l'opposition – 10 voix – ne prend pas part au vote ; 35 suffrages exprimés dont 35 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser à chacune des associations suivantes, une avance sur les subventions de fonctionnement 2017.

Bénéficiaires	Montant	Imputation budgétaires
MPT d'Ergué Armel	186 721 €	422.6574.710.7102
MJC de Kerfeunteun	97 908 €	
MPT de Penhars	191 814 €	
MDQ du Moulin Vert	60 675 €	
Centre des Abeilles	25 819 €	
Espace Associatif	95 323 €	